

## **Comité syndical du 11 septembre 2024**

### **Liste des délibérations**

Le 11 septembre 2024 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 3 septembre 2024, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE, Président du syndicat.

- **Délibération n° 2024\_CS03\_01**

**Avis sur la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Limoges**

La modification simplifiée n°3 du PLU de Limoges vise à supprimer un emplacement réservé actuellement en vigueur sur le site de la Caserne Marceau et dont les objectifs ne sont désormais plus opérationnels. Le Comité Syndical a eu à se prononcer sur ce projet de modification simplifiée.

**Adoptée à la majorité (56 votes pour et 1 abstention).**

- **Délibération n° 2024\_CS03\_02**

**Présentation du Rapport d'activité 2023**

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, le Président du syndicat doit adresser aux Présidents des EPCI membres un rapport retraçant l'activité du syndicat pour l'année 2023, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Avant que ce rapport soit transmis à chaque collectivité membre du SIEPAL, il convient que le Comité Syndical reçoive communication de ce dernier et prenne acte de son contenu.

**Le Président a considéré que le Comité Syndical a pris acte du Rapport d'activités 2023 et l'a autorisé à le transmettre au Président de chaque EPCI membre.**